

LE RÔLE DU CONDUCTEUR REFERENT

Sans être un spécialiste du domaine, ses connaissances dans la sécurité routière doivent lui permettre :

- De suivre la démarche du Plan de Prévention du Risque Routier, et ce, dans les phases à destination des conducteurs (action, suivi, mise sous qualité et mesures correctives).
- De se tenir informé de la sinistralité de l'entreprise.
- De connaître les mesures correctives du PPRR et d'être capable de les mettre en œuvre.
- De réaliser lui-même des actions de prévention sous la tutelle des formateurs de l'entreprise.
- De relayer auprès de sa hiérarchie, les informations et les propositions liées à la sécurité routière dans l'entreprise ou la collectivité.
- D'auditer les futurs collaborateurs de l'entreprise et de rédiger un compte rendu d'audit.
- D'accompagner et de former les nouveaux conducteurs dans leur parcours d'intégration.
- De réaliser des accompagnements lors d'actions de formation sur route (éco-conduite - risque routier)
- De relayer auprès des salariés les informations sécurité routière et éco-conduite.
- D'être, au sein de l'entreprise, ou de sa collectivité, un relais pour l'ensemble du personnel.

